



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Territoires

Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2023 - 758

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par Mme Bernadette BRETON, en date du 14 avril 2023,

ARRÊTE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Mme Maryse Fabre, 131 chemin de Péfourque, 82000 Montauban, constitué d'une partie de service de table en porcelaine du Berry (vers 1973), une soupière en porcelaine à filets platine (Europe centrale, vers 1970) et cinq assiettes à dessert de la marque Boulenger à Choisy (début XX^e s.) pour affectation au musée des arts de la table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée à la donatrice.

Fait à Montauban, le 21 AVR. 2023

Article L.3131-1 du CGCT :
Publié le2.1...AVR...2023.....

Le Président

Michel WEILL